

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE5^{ème} séance de l'année 2017

Mercredi 27 septembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.09.05/450

Modification du plan de financement
pour la construction
d'un réseau d'assainissement des eaux usées
dans le quartier de Longville-Trioncelle
à Baie-Mahault

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 27 septembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence, Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 12 septembre 2017.

Présents : 29		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
M. Max	CELIGNY	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

COURRIER ARRIVÉ LE:
28 SEP. 2017
SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Excusés représentés : 6	
<u>Vice-Présidents :</u> M. Jacques BANGOU (1 ^{er} Vice-Président) Procuration à Mme Suzelle SEVILLE Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à M. Eric JALTON	
<u>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</u> Mme Josiane GATIBELZA Procuration à M. Jean-Charles SAGET	
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE M. José GUIOLET Procuration à Mme Juliana FENGAROL M. Jocelyn LEREMON Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS	
Excusés non représentés : 7	
<u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président)	
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY Mme Lyliane PIQUION	
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Lise Claude AZEDE M. Georges BERGINA Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE Mme Nadège THÉOPHILE	
Absents : 12	
<u>Vice-Présidents :</u> MM. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)	
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> M. Chazy CIRANY M. Audry CORNANO M. Harry DURIMEL M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN	

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ; ;
- VU** la délibération n°2015.10.06/198 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2015 approuvant le projet technique pour la construction d'un réseau d'assainissement des eaux usées dans le quartier de Longville-Trioncelle à Baie-Mahault;
- VU** la délibération n°2016.11.10/332 du Conseil communautaire du 3 novembre 2016 portant modification du plan de financement pour la construction d'un réseau d'assainissement des eaux usées dans le quartier de Longville-Trioncelle à Baie-Mahault;
- VU** la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2017.06.04/432 du 21 juin 2017 portant Budget supplémentaire 2017 Budget annexe Assainissement 2017;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Mixte Eau et Assainissement réunie le 11 septembre 2017;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- De modifier l'article 1 de la délibération n°2016.11.10/332 du Conseil communautaire votée le 3 novembre 2016; en adoptant le nouveau plan de financement de l'opération selon la répartition suivante :

Financeurs	Taux %	Montant (euro)
FEDER PO 2014-2020 Montant éligible FEDER après abattement 25% : 2 126 793,00 €	64,47 % (Sur assiette éligible)	1 371 134,00 €HT
ONEMA	12,51 % (Sur assiette éligible)	266 000,00 €HT
Région	23,02% (Sur assiette éligible)	489 659,00 €HT
CAP Excellence	Recettes générées par l'opération (Forfait)	708 931,00 €HT
TOTAL		2 835 724,00 €HT

ARTICLE 2- Que les autres articles de la délibération n°2016.11.10/332 du Conseil communautaire votée le 3 novembre 2016, restent inchangés.

ARTICLE 3- Que les dépenses et recettes relatives à cette opération seront imputées au budget supplémentaire Assainissement - Section investissement : N° d'ordre 99 – N° d'opération 171, pour la « Construction d'un réseau d'assainissement des eaux usées dans le quartier de Longville-Trioncelle à Baie-Mahault ».

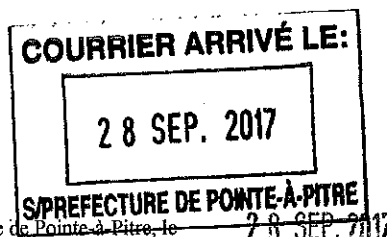
ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général, Madame la Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.



Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 27 septembre 2017

Le Président

▪ Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 28 SEP. 2017

▪ Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 09 OCT. 2017

▪ Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 09 OCT. 2017

▪ Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 09 OCT. 2017

▪ Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 09 OCT. 2017



